

« Les décisions des jeunes à l'entrée dans la vie adulte en France : la famille, un facteur primordial ? »

Auteurs

Audrey Rose Menard, Vincent Vergnat

Document de Travail n° 2018 – 15

Mars 2018

**Bureau d'Économie
Théorique et Appliquée**

BETA Université de Strasbourg
Faculté des sciences économiques
et de gestion
61 avenue de la Forêt Noire
67085 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 20 69
Fax : +33 (0)3 68 85 20 70
Secrétariat : Géraldine Del Fabbro
g.delfabbro@unistra.fr

<http://www.beta-umr7522.fr>

Les décisions des jeunes à l'entrée dans la vie adulte en France : la famille, un facteur primordial ?

Audrey Rose Menard* Vincent Vergnat†

5 mars 2018

Résumé

L'entrée dans la vie adulte se caractérise par différentes étapes. Parmi elles, se trouve le choix d'étudier, de quitter le foyer parental ou de travailler. Ce papier examine les liens possibles existant entre l'environnement familial et ces choix effectués par les jeunes adultes en s'appuyant sur des données issues de l'Enquête ENRJ (2014). La méthodologie économétrique adoptée nous permet de prendre en compte la quasi-simultanéité de ces décisions. Outre, la structure familiale, les revenus, la situation géographique et la catégorie socio-professionnelle des parents, nous intégrons des indicateurs mesurant la qualité relationnelle des jeunes avec leurs parents. Nous montrons en particulier que la qualité des relations entretenues avec les parents influe tout autant sur les décisions du jeune que leur situation professionnelle.

Keywords : Jeunesse, décision de travail et d'études, probit trivarié

JEL classification : C35, D10, J13

*LEMNA, Université de Nantes, Chemin de la Censive du Tertre, 44300 Nantes (France).
Email : audrey.menard@univ-nantes.fr

†BETA, Université de Strasbourg/CNRS, 61, avenue de la Forêt Noire, 67085 Strasbourg Cedex (France). Email : vincent.vergnat@unistra.fr

Les auteurs remercient Elena Stancanelli, Isabelle Terraz, Bertrand Koebel, Mathieu Lefebvre, François Legendre, François-Charles Wolff et Ralf Wilke pour leurs conseils et remarques.

1 Introduction

L'âge de la majorité n'est pas nécessairement synonyme d'indépendance. En effet, selon les données issues de l'Enquête Nationale sur les Ressources des Jeunes (ENRJ) de 2014, 56% des 18-24 ans vivent encore exclusivement chez leurs parents et seuls 33 % des jeunes déclarent effectuer leur propre déclaration d'impôts. Les jeunes de 18-24 ans sont 42% à déclarer effectuer une activité rémunérée et 51% à être étudiants ; ainsi, 26% des jeunes cumulent activité et études. En sortant du secondaire, les jeunes doivent décider s'ils souhaitent continuer à étudier, commencer à travailler et vivre ou non chez leurs parents. Ces décisions sont généralement prises de façon simultanée et ne sont pas indépendantes les unes des autres. Les déterminants de ces décisions, qui conditionnent pour une grande part l'avenir des jeunes et la transition vers l'âge adulte, sont pourtant peu étudiés dans la littérature économique¹.

Continuer à vivre avec ses parents est une problématique qui a intéressé les économistes depuis les années 1980. McElroy (1985), en particulier, ouvre le champ d'étude en mettant en avant le lien qui existe entre le travail du jeune et le départ du foyer parental. Selon elle, les parents du jeune représentent une assurance contre le non-emploi en maintenant une utilité suffisamment élevée pour les jeunes qui continuent de pouvoir cohabiter avec leurs parents. Cet effet serait d'autant plus important que les ressources des parents sont élevées. Rosenzweig et Wolpin (1993) se sont ensuite focalisés sur les transferts parentaux vers les jeunes hommes aux États-Unis. Deux types de transferts sont pris en compte : les transferts monétaires intergénérationnels et la coresidence. Le choix des parents d'aider leurs enfants dépend des revenus actuels et anticipés des jeunes adultes. Ces derniers augmenteront avec l'investissement en capital humain du jeune adulte. Ermisch (1999), quant à lui, intègre également dans son analyse le coût du logement. Ainsi, il confirme les résultats précédents et précise que le coût des logements au niveau régional influe négativement sur la probabilité du jeune de décohabiter.

Blanc et Wolff (2006) ont évalué l'influence des revenus des parents et des jeunes adultes de 11 pays dans la décision de ces derniers de décohabiter. Ils incluent dans leurs estimations, le coût du logement qui peut avoir une importance non négligeable dans la décision des jeunes adultes de décohabiter. Leurs résultats montrent que ce sont essentiellement les revenus du jeune qui jouent un rôle dans la décision de coresidence, le revenu des parents influant positivement sur la probabilité d'être indépendant mais dans une bien moindre mesure. Ce dernier résultat est confirmé pour le cas de la France par Laferrère (2005) : le faible impact des revenus parentaux sur le choix de décohabiter est lié à deux effets opposés qu'il appelle forces centrifuge et centripète. Des parents aisés peuvent davantage aider financièrement les jeunes adultes à trouver un logement indépendant. Mais des parents aisés ont également plus de chance d'avoir des logements grands et agréables

1. Les données présentées dans l'introduction sont toutes issues de l'Enquête Nationale sur les Ressources des Jeunes (ENRJ,2014). Pour avoir un échantillon représentatif des 18-24 ans résidant en France, nous avons appliqué les pondérations fournies dans l'enquête.

qui vont dissuader le jeune de partir. Selon Laferrère (2005), le logement parental (incluant aussi la taille de la ville de résidence) aurait ainsi un impact plus fort que les revenus des parents sur le choix de décohabiter.

La situation du jeune adulte sur le marché du travail joue également un rôle déterminant dans sa prise de décision. Becker *et al.* (2010) montrent que les jeunes tendent à décohabiter plus facilement lorsqu'ils perçoivent leur propre emploi comme étant un emploi stable. Cette tendance s'accroît lorsque l'emploi occupé par un parent est ressenti comme étant précaire. L'étendue du marché du travail secondaire affecte de la même manière la probabilité de quitter le foyer parental. Enfin, Solard et Coppoletta (2014) se sont focalisés sur la France en introduisant le niveau de vie des jeunes corésidents et des jeunes décohabitants. Ces recherches mettent en évidence l'importance du niveau d'études et de la position du jeune sur le marché du travail quant au choix de décohabiter. Plus le niveau d'étude est faible et plus le jeune rencontre des difficultés pour trouver un emploi, plus il retarde sa décision de quitter le foyer parental. L'impact négatif du chômage sur la décohabitation avait déjà été mis en avant par Courgeau (2000) sur données françaises. Dormont et Dufour-Kippelen (2000) précisent que l'insertion professionnelle durable via un contrat à durée indéterminée augmente, bien que de manière mesurée, la probabilité de décohabiter. Toutefois, malgré l'insertion sur le marché du travail, un jeune peut ainsi décider de partager le foyer parental afin de mutualiser les frais et atteindre un meilleur niveau de vie. Des préférences individuelles et des déterminants non monétaires peuvent aussi entrer en compte pour influencer les choix d'un jeune entrant dans la vie adulte : le fait d'être parent ou en couple peut orienter la décision du jeune vers plus d'autonomie vis-à-vis de ses parents ; au contraire, le fait d'être en formation initiale peut retarder cette transition.

La décision de quitter ou non le foyer parental n'est pas l'unique décision à laquelle se confronte un jeune à l'entrée dans la vie adulte. Il peut notamment avoir à choisir entre étudier et/ou travailler. L'impact de la famille et plus spécifiquement des parents, sur ces choix a déjà été soulevé dans la littérature. Concernant la corrélation intergénérationnelle du niveau d'éducation, deux théories se sont érigées : l'une selon laquelle les enfants héritent des caractéristiques de leurs parents qui les incitent à avoir un niveau d'éducation au moins équivalent au leur ; l'autre selon laquelle le niveau de capital humain et/ou financier des parents va pousser les parents à investir dans l'éducation de leurs enfants (voir, par exemple, Kean et Wolpin, 2001). Kean et Wolpin (2001) ont abordé, pour le cas des États-Unis la question de l'impact des transferts parentaux monétaires et en nature sur le choix d'éducation de leurs enfants. Ces transferts semblent augmenter le niveau d'éducation des jeunes adultes. En particulier, les parents plus éduqués fournissant un niveau plus important de transferts vont augmenter d'autant plus le niveau d'éducation de leurs enfants. Ermisch et Francesconi (2001a) étudient l'impact de l'environnement familial sur le niveau d'éducation des enfants en Grande Bretagne. En incluant des informations sur le niveau d'éducation des parents, sur la place

de ces derniers dans la distribution des revenus ainsi que la structure familiale et le patrimoine immobilier, ces auteurs montrent que les enfants de propriétaires ont plus de chance d'avoir un niveau d'éducation élevé. Les enfants ayant grandi dans des familles monoparentales, des familles nombreuses ou ayant des parents ayant de faibles revenus ont, au contraire, tendance à avoir un niveau d'éducation plus faible que celui des autres enfants. Ermisch et Francesconi (2001b) précisent qu'avoir grandi dans une famille monoparentale augmente les risques d'avoir un niveau d'éducation plus faible et d'être inactif. Concernant l'offre de travail du jeune, Wolff (2006) s'est penché sur l'influence des transferts parentaux. Son étude révèle que de tels transferts n'ont aucun effet significatif sur la décision du jeune étudiant en France d'intégrer le marché du travail. Même les enfants de cadres supérieurs et de professions intermédiaires qui tendent à recevoir plus d'argent de poche que les autres jeunes ainsi que les jeunes aidés qui décohabitent ne semblent pas être influencés par l'aide parentale dans leur décision de rechercher un travail ou de travailler. Cependant, Bachmann et Boes (2014) trouvent un effet négatif des transferts parentaux sur l'emploi des jeunes étudiants en Suisse, tout comme Gong (2009) et Kalenkoski et Pabilonia (2010) pour les Etats-Unis et Dustmann *et al.* (2009) pour le Royaume-Uni.

Enfin, certaines études ont analysé simultanément les choix d'étudier, de travailler et de décohabiter. Martinez-Granado et Ruiz-Castillo (2002) montrent l'importance de la prise en compte simultanée de ces trois choix qui sont interdépendants et mettent en avant l'influence de l'aide financière parentale dans la prise de décision des jeunes espagnols. Dans la même lignée, Giannelli et Monfardini (2003) soulignent que la faible probabilité de trouver un emploi conditionne la cohabitation au sein du foyer familial mais oriente aussi davantage les jeunes italiens à poursuivre leurs études qu'à participer au marché du travail.

Notre papier cherche à approfondir la compréhension des choix des jeunes adultes en France en portant un intérêt particulier sur l'environnement et les relations familiales. L'Enquête Nationale sur les Ressources des Jeunes de 2014 offre, en particulier, un accès inédit à de multiples informations relatives aux caractéristiques des jeunes, de leurs parents et de leurs décisions. Ces informations étaient souvent absentes et/ou restreintes aux jeunes étudiants ou à ceux qui vivent avec leurs parents. Nous pouvons ainsi, analyser l'ensemble des jeunes résidant en France, en prenant en compte la diversité des situations d'activité, d'études, de résidence et de structures familiales qui caractérise ce groupe d'âge. L'étude simultanée des choix des jeunes adultes nécessite l'utilisation d'un modèle à choix discret à trois équations simultanées également appliqué aux décisions des jeunes adultes par Martinez-Granado et Ruiz-Castillo (2002) pour l'Espagne et Ayllon (2015) pour étudier la dynamique de la pauvreté des jeunes dans 8 pays européens. Ces derniers travaux, ont omis, pour des questions de disponibilités des données, l'environnement familial. Ainsi, l'enquête ENRJ (2014) nous permet d'examiner l'influence sur les choix des jeunes adultes de leur environnement familial via différents canaux : la situation sociale des parents, la présence d'une

solidarité plus élargie dans la famille mais également les relations parents-enfants.

Notre étude révèle que les caractéristiques des parents ont une incidence significative sur les décisions des jeunes adultes. En particulier, des revenus parentaux plus élevés augmentent la probabilité que le jeune décohabite mais aussi qu'il étudie. Plus encore, lorsque des tensions apparaissent entre le jeune et au moins l'un de ses parents, les chances d'étudier ou de choisir de participer au marché du travail diminuent. Nous concluons sur les implications politiques des résultats issus de notre étude : l'environnement familial conditionne les choix des jeunes adultes en créant des inégalités. L'intervention correctrice de l'État peut ainsi être envisagée pour améliorer le bien-être des jeunes en plus de les rendre moins tributaires de leur héritage socio-économique.

Ce papier s'organise comme suit. Les sections 2 et 3 présentent nos données issues de la base ENRJ. La section 4 détaille le modèle économétrique utilisé dans cette étude. La section 5 discute les résultats et la section 6 conclut le papier.

2 Les données

La littérature existante met en avant des déterminants importants dans le processus de décision des jeunes adultes. Aussi, allons-nous présenter dans cette section l'originalité de nos données et l'ensemble des variables retenues pour cette étude. Notre étude s'appuie sur des données issues de l'Enquête Nationale sur les Ressources des Jeunes (ENRJ) réalisée par l'INSEE en 2014 en France. Cette enquête s'est intéressée aux jeunes âgés de 18 à 24 ans vivant en métropole, en Guadeloupe et à la Réunion, et vivant ou non avec leurs parents. 5776 jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans au 1^{er} octobre 2014 ont ainsi été interrogés.

L'enquête ENRJ se distingue des enquêtes existantes sur plusieurs points. Elle repose sur un panel représentant l'ensemble des jeunes 18-24 ans, contrairement à l'enquête sur les Conditions de vie des étudiants (CdV) qui cible les jeunes étudiants ou encore l'Enquête entrée dans la Vie Adulte (EVA) qui interroge uniquement les jeunes sortis du système éducatif en incluant les jeunes résidant en communauté (hors religieuse et pénitentiaire)². L'enquête ENRJ étend ainsi le champ d'étude de l'enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) en impliquant les ménages non ordinaires tels que les jeunes en cité universitaire ou en foyer de jeunes travailleurs. L'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS), utilisée par la statistique publique pour mesurer les revenus et les niveaux de vie, offre quant à elle une vue incomplète des ressources et dépenses des jeunes adultes. En effet, cette enquête s'appuie notamment sur les données de l'administration fiscale pour mesurer les revenus des jeunes. Toutefois, les jeunes peuvent bénéficier de transferts monétaires et non monétaires intrafamiliaux non

2. La base CdV a été utilisée par Wolff (2017) pour analyser l'effet du travail étudiant sur la réussite universitaire.

négligeables ou de déductions fiscales non prises en compte dans les fichiers fiscaux. L'enquête SRCV repose sur les revenus déclarés par les jeunes eux-mêmes plutôt que sur les données issues des bases administratives. Cependant, l'enquête SRCV ne prend pas en compte les aides occasionnelles perçues par les jeunes (voir Portela *et al.* (2014)). L'enquête ENRJ détaille ces informations souvent mal renseignées sur les ressources des jeunes, telles que le montant des transferts entre parents et enfants.

En outre, l'enquête ENRJ interroge les individus sur leurs revenus de l'année en cours, ce qui élimine les problèmes de décalage temporel. En effet, les revenus des jeunes peuvent évoluer très rapidement du fait des périodes de transition vécues à l'entrée dans l'âge adulte. Enfin, cette enquête retranscrit des données sur les relations entre les jeunes adultes et leurs parents. Ces informations offrent la possibilité d'examiner l'influence de la nature de ces relations sur les choix effectués par les jeunes à l'entrée dans la vie adulte.

Notre échantillon est constitué des 5197 jeunes pour lesquels les parents ont également répondu à un questionnaire. Cela nous permet d'utiliser aussi les informations fournies par l'un des parents. En effet, pour les jeunes dont les parents vivent toujours ensemble, un seul questionnaire a été rempli. Mais pour les jeunes dont les parents sont séparés, un voire deux questionnaires peuvent avoir été remplis. En particulier, l'enquête recense 681 jeunes dont les deux parents ont répondu. Pour ces derniers, nous avons sélectionné le questionnaire du parent avec qui le jeune a principalement vécu depuis la séparation. Il existe toutefois 125 jeunes ayant été en garde en résidence alternée ou dans une autre situation ne permettant pas de déterminer lequel des deux questionnaires de parents choisir. Nous avons choisi d'opter pour le questionnaire de la mère³.

Nous excluons de l'échantillon les 80 jeunes dont l'information sur la taille de l'aire urbaine de résidence du parent n'est pas renseignée ainsi que les 19 jeunes pour lesquels la catégorie socio-professionnelle du père et de la mère est manquante. De plus, nous retirons du sous échantillon utilisé pour notre étude les 18-24 ans engagés dans l'enseignement secondaire (hors BTS). En effet, nous étudions les décisions de cohabiter, travailler et étudier des jeunes âgés entre 18 et 24 ans. Par conséquent, un biais d'estimation peut exister du fait de la prise en compte des lycéens au sein de l'échantillon. Les lycéens ne sont pas aussi flexibles sur leurs choix que les étudiants dans l'enseignement supérieur : les contraintes de poursuites d'études au lycée sont plus importantes que celles pesant sur un jeune ayant achevé le cycle d'études secondaires. En l'occurrence, une fois engagé dans une filière de Baccalauréat, le lycéen n'a pas d'autre choix (en principe) que de continuer dans cette filière. De même, la cohabitation au sein du foyer familial est très dépendante du lycée de secteur. Enfin, le cadre horaire des cours dispensés

3. Dans 76 % des cas, un enfant mineur vit avec sa mère après un divorce (voir Bonnet *et al.*, 2015). Nous avons également réalisé les estimations en utilisant alternativement le questionnaire du père : les résultats ne sont pas sensibles à ce choix.

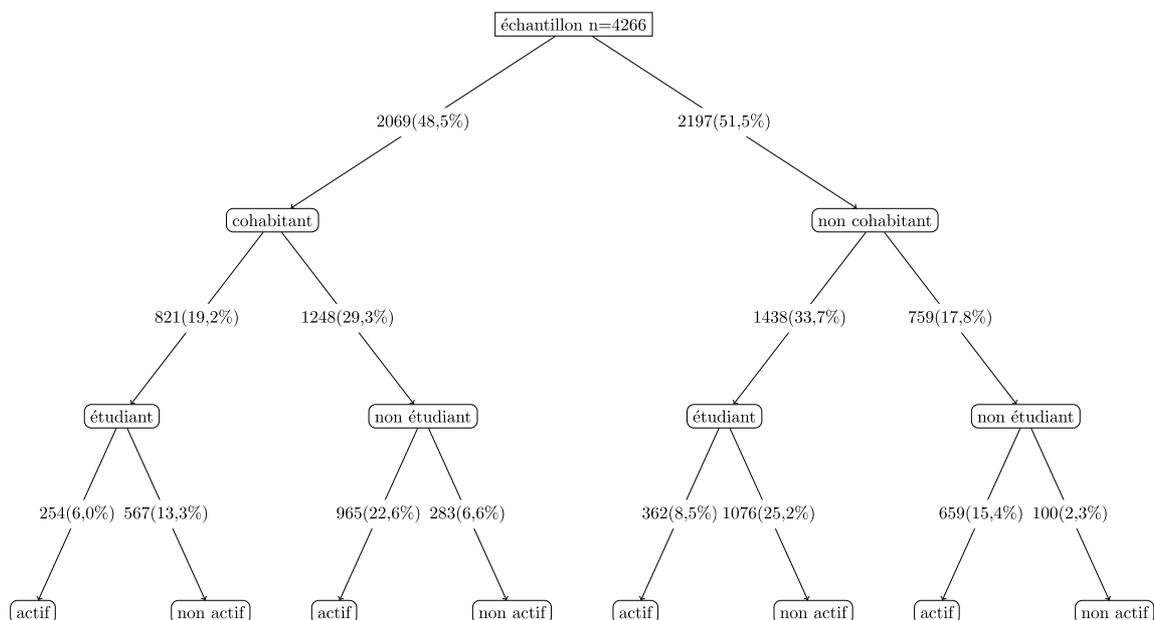
dans l'enseignement secondaire laisse peu de place à la possibilité d'occuper un travail en parallèle. Pour finir, nous excluons les 8 jeunes adultes qui n'ont plus aucun lien avec leurs parents du fait d'une rupture relationnelle, d'un décès ou d'une combinaison des deux. Comme ces jeunes ne communiquent plus avec leurs parents, le choix de cohabiter ou non ne se présente pas à l'entrée dans la vie adulte. L'échantillon final se compose ainsi de 4266 jeunes.

Avant de présenter des statistiques descriptives relatives à notre échantillon, il est nécessaire de définir précisément les variables utilisées, à commencer par nos trois variables d'intérêt, à savoir : la décohabitation, la poursuite d'études et la participation au marché du travail. Premièrement, la décohabitation est un processus composite et non linéaire (Villeneuve-Gokalp, 2000). Avant d'atteindre l'autonomie résidentielle, un jeune peut traverser des situations intermédiaires. Il peut, par exemple, partager son temps entre le domicile familial et un logement indépendant pour ses études ou bien encore retourner au domicile familial lorsqu'il fait face à un changement de situation personnelle, telle une fin de contrat de travail ou une rupture sentimentale. Le jeune peut aussi bénéficier de transferts financiers intergénérationnels lui permettant de décohabiter même s'il ne peut pas financer son logement de manière autonome. Enfin, un jeune décohabitant peut vivre en résidence universitaire, non pas pour occuper un logement indépendant mais pour répondre à un besoin de rapprochement géographique de son lieu d'études. Cette décohabitation peut davantage se révéler temporaire que la décohabitation choisie par le jeune adulte qui souhaite accéder à l'indépendance. Dans le cadre de cette étude, la décohabitation est définie comme le fait de vivre dans au moins un logement sans ses parents. Cette définition rejoint celle adoptée par Castell *et al.* (2016).

Deuxièmement, la définition utilisée pour caractériser un jeune participant au marché du travail (ou actif) est propre à notre étude. Nous souhaitons distinguer les jeunes qui travaillent pour gagner de l'argent de poche des jeunes qui travaillent plus régulièrement afin de vivre de leurs ressources propres. Ainsi, dans le cadre de cette étude, un jeune est considéré comme participant au marché du travail (ou actif) s'il a effectué une activité rémunérée la semaine précédant l'enquête et si cette activité est une activité effectuée tout au long de l'année, voire sur de longues périodes. Les jeunes étudiants travaillant toute l'année en parallèle de leurs études sont donc considérés comme actifs ; en revanche, les jeunes effectuant une activité rémunérée de manière occasionnelle ou lors de vacances scolaires ne sont pas considérés comme participant au marché du travail. Nous considérons aussi comme étant actifs les jeunes sans emploi ayant engagé une démarche active de recherche d'emploi durant le dernier mois précédant l'enquête. Ces jeunes sont qualifiés de chômeurs involontaires. Les jeunes sans travail mais n'étant pas à la recherche d'un emploi ou n'en faisant pas la démarche sont considérés comme inactifs. Troisièmement, le fait d'être étudiant est défini simplement comme le fait d'être inscrit dans un établissement d'enseignement au moment de l'enquête.

Le Graphique 1 représente la répartition des jeunes de l'échantillon par rapport à ces variables. Nous remarquons que l'échantillon est composé à parts quasiment égales de cohabitants et non cohabitants, d'actifs et non actifs mais aussi d'étudiants et de non étudiants. En revanche, la répartition parmi ces trois variables est inégale. Ainsi seul 2,3% de notre échantillon est constitué de jeunes non cohabitants, ni étudiants, ni actifs contre 25,2% qui sont non cohabitants, non actifs mais étudiants. La proportion de cohabitants non étudiants (29.3%) est bien plus élevée que celle de cohabitants étudiants (19.2%), révélant sans doute les difficultés financières des jeunes non étudiants à quitter le foyer parental et la nécessité des jeunes à quitter le domicile familial pour étudier. Ainsi, un tiers de l'échantillon est constitué d'étudiants non cohabitants.

Graphique 1: Répartition des jeunes selon la situation d'habitation et d'activité



Dans cette étude, nous nous intéressons particulièrement aux déterminants familiaux des décisions effectuées par les jeunes. Les informations sur le revenu des parents, la catégorie socio-professionnelle la plus élevée des parents, l'existence d'une aide familiale plus large (i.e., des transferts de ses grands-parents/oncles/tantes) ainsi que le statut matrimonial des parents du jeune sont ainsi prises en compte. Nous intégrons également des variables relatives au parent répondant à l'enquête : son âge ; la taille de l'unité urbaine dans laquelle le parent demeure ; son statut d'activité ; une variable indicatrice sur le fait que le parent est ou non propriétaire ; le nombre d'habitants dans son logement ; le nombre de ses enfants âgés de 18 à 24 ans vivant dans le même logement que le parent ; et le nombre d'enfants âgés de

18 à 24 ans vivant en-dehors du logement parental. Nous contribuons notamment à la littérature existante en considérant les relations que les jeunes adultes entretiennent avec leurs parents. Nous intégrons ainsi une mesure révélant la présence de tensions familiales dans notre étude.

Enfin, nous tenons compte d'un large éventail de variables de contrôle (exogènes), toutes spécifiques au jeune adulte⁴, et qui nous permettent de réduire les biais d'estimations dûs à l'influence de variables non observées. Ces informations concernent en particulier : l'âge du jeune adulte, son plus haut diplôme obtenu, son genre, son état de santé ou encore l'obtention de son permis de conduire. S'ajoutent plusieurs variables mesurant les revenus sociaux perçus les mois précédant l'enquête : nombre de mois durant lesquels le jeune a perçu des indemnités chômage, nombre de mois durant lesquels le jeune a perçu le RSA, et nombre de mois durant lesquels le jeune a perçu des prestations familiales. Nous tenons compte également de la possibilité que le jeune ait ou non perçu une bourse de l'enseignement supérieur l'année précédent l'enquête.

3 Statistiques descriptives

Avant de poursuivre notre étude par une analyse empirique des décisions conjointes prises par les jeunes adultes interrogés, nous présentons les statistiques descriptives de notre sous-échantillon (cf. Tableau 1). Les tableaux 2, 3 et 4 présentent plus en détail des statistiques descriptives par sous-groupes de jeunes. Nous y distinguons respectivement les jeunes par statut d'habitation, les jeunes selon qu'ils soient étudiants ou non étudiants, et les jeunes selon qu'ils participent ou non au marché du travail. Ces statistiques ainsi présentées nous permettent d'observer des tendances possibles quant aux comportements des jeunes adultes en matière de corésidence, d'études et de travail.

L'âge moyen dans notre échantillon est de 20,7 ans et 52 % des jeunes sont des hommes. Si 27,4 % des jeunes interrogés sont en couple, la proportion de jeunes en couple est plus importante chez les femmes (33 %) que chez les hommes (23 %), ce qui peut impacter certaines des décisions prises à l'entrée dans la vie adulte. La situation résidentielle est assez partagée : 31 % des jeunes (hommes comme femmes) sont des semi-cohabitants (partageant leur temps entre foyer parental et résidence autonome). Mais la proportion de décohabitants est plus élevée pour les femmes que pour les hommes. Les femmes en couple sont aussi plus nombreuses à quitter le foyer parental que les hommes en couple (71 % contre 62 %). L'âge moyen plus élevé de leur conjoint (24 ans pour les conjoints contre 21 ans pour les conjointes) pourrait être un des déterminants de cette différence observée.

4. Nous aurions souhaité ajouter la variable taux de chômage local. Cependant, pour des raisons de respect du secret statistique, la variable sur le département de résidence n'a pas été communiquée.

Tableau 1: Statistiques descriptives par sexe

	Femmes	Hommes	Ensemble
Âge	20,7	20,7	20,7
En couple (%)	32,7	22,6	27,4
Inscrit dans une formation (%)	57,1	49,2	53,0
En emploi au moment de l'enquête (%)	39,1	40,0	39,6
Situation résidentielle (%)			
Cohabitant	44,4	52,2	48,5
Semi-cohabitant	30,7	31,6	31,2
Non-cohabitant	24,9	16,1	20,3
Diplôme le plus élevé obtenu (%)			
Aucun diplôme	7,8	10,3	9,1
Inférieur au BAC	10,8	13,3	12,1
Bac et équivalent	58,5	56,7	57,5
Supérieur court	9,6	10,7	10,2
Supérieur long	13,2	9,1	11,1
Relations avec la mère (%)			
Aucun problème	76,0	78,8	77,5
Tensions	21,4	18,6	19,9
Plus de relations	1,0	1,1	1,1
Décédée ou inconnue	1,5	1,4	1,5
Relations avec le père (%)			
Aucun problème	66,4	71,0	68,8
Tensions	21,0	17,8	19,4
Plus de relations	7,3	5,6	6,4
Décédé ou inconnu	5,3	5,6	5,5
Observations	2042	2224	4266

Source : ENRJ 2014

Le Tableau 2 révèle que la proportion d'étudiants est plus importante parmi les non cohabitants. La nécessité des jeunes adultes de quitter le foyer parental pour suivre des études dans des grandes villes où se concentre une grande partie de l'offre de formation peut expliquer ce chiffre. En effet, selon l'enquête ENRJ, 65,1 % des jeunes ont décohabité pour la première fois à cause de leurs études et 9,6 % des cohabitants déclarent être revenus dans le foyer parental à la fin des études.

Tableau 2: Statistiques descriptives cohabitant vs non-cohabitant

	Cohabitant	Non-cohabitant
Âge	20,7	20,7
Part de femmes (%)	43,8	51,7
En couple (%)	18,5	35,8
Inscrit dans une formation (%)	39,7	65,5
En emploi au moment de l'enquête (%)	40,8	38,4
Situation financière (%)		
Ne s'en sort pas sans dettes	5,7	4,3
S'en sort difficilement	49,0	50,5
S'en sort	45,4	45,2
PCS père (PCS mère) (%)		
Artisans/commerçants/chefs d'entreprises	12,2 (4,4)	13,6 (5,8)
Cadres/Professions libérales	15,9 (8,9)	22,0 (11,7)
Professions intermédiaires	19,9 (17,7)	22,4 (25,2)
Employés/Ouvriers	45,6 (62,7)	37,2 (52,3)
Inconnu	6,4 (6,2)	4,8 (5,1)
Relations avec la mère (%)		
Aucun problème	74,9	79,9
Tensions	23,3	16,8
Plus de relations	0,7	1,5
Décédée ou inconnue	1,1	1,9
Relations avec le père (%)		
Aucun problème	64,0	73,3
Tensions	21,9	16,9
Plus de relations	7,8	5,1
Décédé ou inconnu	6,3	4,7
Revenu mensuel moyen des parents	3611	3977
Perçoit aides financières régulières des parents (%)	73,9	75,6
Montant mensuel moyen d'aide (si concerné)	138	430
Aide des parents pour payer le loyer (%)		58,4
Perçoit aides de la famille élargie (%)	9,2	12,2
Jeunes donnant de l'argent aux parents (%)	18,6	5,7
1 ^{re} décohabitation pour études (%)		65,1
Incité par les parents à décohabiter (%)		9,0
Retour chez les parents car fin études (%)	9,6	
Bénéficie d'APL (%)		44,9
Revenus sociaux perçus	85	209
Observations	2069	2197

Source : ENRJ 2014

Concernant les actifs, c'est-à-dire (i) les jeunes effectuant une activité rémunérée la semaine précédant l'enquête lorsque cette activité est effectuée toute l'année (voire sur de longues périodes) et (ii) les jeunes cherchant activement un emploi, nous observons que les jeunes actifs sont en moyenne plus âgés que les jeunes inactifs qui sont pour la plupart encore étudiants (81,1 %) (cf. Tableau 4). En revanche, la proportion de jeunes actifs vivant chez leurs parents est plus élevée que pour les autres jeunes. Pour cause, près de 30 % de ces jeunes actifs sont au chômage et seuls moins de 30 % des actifs occupés sont en CDI. En plus de la difficulté ressentie à s'insérer sur le marché du travail de manière durable, les jeunes actifs déclarent plus souvent éprouver des difficultés financières que les jeunes non actifs. Plus de la moitié affirme s'en sortir difficilement et près de 6 % des jeunes actifs ne s'en sortent pas sans dettes (contre 3,8 % des jeunes non actifs). De plus, 92 % des jeunes inactifs perçoivent une aide régulière de leurs parents, atteignant en moyenne 364 euros chaque mois ; ce transfert est deux fois moindre pour les jeunes actifs aidés par leurs parents. Enfin, d'après l'enquête ENRJ, les jeunes actifs sont plus souvent issus de familles d'employés et d'ouvriers dont le revenu mensuel est inférieur d'environ 15 % au revenu mensuel des parents des jeunes inactifs, réduisant ainsi les possibles transferts financiers parentaux.

En matière d'éducation, 53% des jeunes interrogés sont en études et 25 % des non étudiants déclarent vouloir reprendre des études. Pour plus de la moitié des individus de notre échantillon, le dernier diplôme obtenu est le baccalauréat (Tableau 3). En effet, les 18-24 ans sont encore, pour une partie, en formation initiale, ils n'ont alors pas encore obtenu de diplôme supérieur au BAC. La proportion de femmes et de célibataires est plus importante parmi les jeunes en études supérieures. Selon Bouchet-Valat (2015), les femmes sont aujourd'hui plus diplômées que les hommes en France et les difficultés possibles à conjuguer études et vie conjugale augmenteraient le célibat auprès des étudiants.

Si seuls 36 % des étudiants vivent chez leurs parents, ils sont moins de 22 % à se déclarer en emploi au moment de l'enquête. Les étudiants actifs sont plus souvent issus de familles d'employés et d'ouvriers pour pallier l'insuffisance de ressources. Cependant, 93 % des étudiants bénéficient de transferts monétaires parentaux qui atteignent en moyenne 379 euros par mois. Comme souligné par Herpin et Verger (1998), l'aide apparaît comme étant beaucoup moins importante pour les jeunes non étudiants. En plus, de ces aides parentales, les jeunes étudiants peuvent bénéficier de bourses (36,1 %) ou encore d'aides au logement pour ceux qui décohabitent. En effet, 45 % des jeunes décohabitants bénéficient de l'Aide Personnalisée au Logement (Tableau 2). Pourtant, malgré ces aides, les difficultés financières continuent de conditionner la décision d'entreprendre des études : 16,1 % des jeunes de notre échantillon déclarent ainsi avoir arrêté leurs études pour des raisons financières.

Tableau 3: Statistiques descriptives étudiant vs non-étudiant

	Étudiant	Non-étudiant
Âge	19,9	21,6
Part de femmes (%)	51,6	43,7
En couple (%)	20,2	35,5
Cohabitant (%)	36,3	62,2
En emploi au moment de l'enquête (%)	21,2	60,2
Situation financière (%)		
Ne s'en sort pas sans dettes	3,0	7,2
S'en sort difficilement	45,3	54,8
S'en sort	51,7	40,0
PCS père (PCS mère) (%)		
Artisans/commerçants/chefs d'entreprises	14,3 (5,6)	11,5 (4,6)
Cadres/Professions libérales	27,9 (15,8)	9,0 (4,2)
Professions intermédiaires	24,2 (28,6)	17,8 (13,6)
Employés/Ouvriers	30,0 (45,2)	53,9 (71,0)
Inconnu	3,6 (4,8)	7,8 (6,6)
Relations avec la mère (%)		
Aucun problème	79,0	75,7
Tensions	18,8	21,3
Plus de relations	0,8	1,4
Décédée ou inconnue	1,4	1,6
Relations avec le père (%)		
Aucun problème	71,8	65,4
Tensions	19,6	19,1
Plus de relations	5,0	7,9
Décédé ou inconnu	3,6	7,6
Revenu mensuel moyen des parents	4311	3223
Perçoit aides financières régulières des parents (%)	93,4	53,9
Montant mensuel moyen d'aide parentale (si concerné)	379	116
Perçoit une bourse d'étude (%)	36,1	
Montant mensuel de la bourse	268	
Part jeunes aidés par famille élargie (%)	14,3	6,8
Part jeunes donnant de l'argent aux parents (%)	6,2	18,5
Arrêt études raison financière (%)		15,4
Arrêt études car niveau voulu atteint (%)		51,0
A l'intention de reprendre des études (%)		25,0
Montant mensuel des revenus du travail (si concerné)	626	1218
Nombre d'heures travaillées (si concerné)	22,9	33,9
Observations	2259	2007

Source : ENRJ 2014

Les aides financières parentales, mais aussi les revenus perçus par les parents, conditionnent plus largement les décisions prises par les jeunes. Les parents des jeunes décohabitants ont un revenu mensuel en moyenne supérieur aux parents des jeunes cohabitants (ce qui peut expliquer pourquoi plus de 18 % des jeunes cohabitants donnent occasionnellement voire régulièrement de l'argent à leurs parents). Un revenu supérieur pourrait ainsi être positivement corrélé avec le montant des transferts monétaires à destination du jeune pour favoriser son accès à l'autonomie. Les trois quarts des jeunes de notre échantillon (cohabitants ou non) reçoivent une aide de la part de leurs parents. Mais les jeunes décohabitants reçoivent en moyenne 430 euros d'aide mensuelle, soit trois fois plus que les jeunes vivant chez leurs parents. En particulier, près de 6 décohabitants sur 10 déclarent se faire aider par leurs parents pour assumer la charge du loyer. Cependant, les jeunes cohabitants bénéficient aussi de transferts non monétaires via le partage du logement parental et d'économies d'échelles qui en découlent. Ces transferts non monétaires peuvent expliquer cette différence en termes de montants de transferts financiers. Il se pourrait aussi que ces transferts plus importants pour les décohabitants soient liés au statut d'étudiant : 93,4 % des étudiants perçoivent des aides régulières de leurs parents contre 53,9 % des jeunes non étudiants. Financièrement, les jeunes étudiants déclarent ainsi moins de problèmes financiers que les jeunes non étudiants, alors même que l'activité rémunérée déclarée par les étudiants correspond à 23 heures par semaine contre 34 heures pour les non étudiants.

Pour finir, nous nous concentrons sur les relations que le jeune entretient avec ses parents. Globalement, plus des trois-quarts des jeunes n'ont aucun problème relationnel avec leur mère. Ils sont en revanche près d'un tiers à avoir des relations relativement difficiles avec leur père. Les données de l'enquête ENRJ révèlent qu'il est plus fréquent qu'un jeune adulte interrompe toute relation avec son père plutôt qu'avec sa mère (6,4 % contre 1,1 %). Ces relations tendues se manifestent davantage auprès des enfants vivant toujours dans le foyer parental (23 % contre 17 % pour les décohabitants). Les jeunes décohabitants semblent donc avoir de meilleures relations avec leurs parents que les jeunes cohabitants. La cohabitation pourrait augmenter la probabilité pour le jeune d'entrer en conflit avec ses parents. Au contraire, de bonnes relations entre le jeune et ses parents pourraient aussi inciter ces derniers à soutenir financièrement le jeune à prendre son indépendance, si celui-ci le désire. En effet, seuls 9,0 % des jeunes ont été poussés par leurs parents à quitter le foyer parental. Par ailleurs, la distance créée par la décohabitation peut faire évoluer les rapports entre enfants et parents réduisant ainsi les tensions familiales.

Tableau 4: Statistiques descriptives actif vs non-actif

	Actif	Non-actif
Âge	21,4	19,9
Part de femmes (%)	47,2	48,6
En couple (%)	34,7	19,4
Cohabitant (%)	54,4	42,0
Inscrit dans une formation (%)	27,5	81,1
Situation financière (%)		
Ne s'en sort pas sans dettes	5,9	3,8
S'en sort difficilement	52,5	46,8
S'en sort	41,6	49,4
PCS père (PCS mère) (%)		
Artisans/commerçants/chefs d'entreprises	12,3 (5,0)	13,6 (5,3)
Cadres/Professions libérales	13,4 (6,9)	25,2 (14,2)
Professions intermédiaires	19,3 (17,5)	23,3 (26,1)
Employés/Ouvriers	48,2 (65,4)	33,6 (48,4)
Inconnu	6,8 (5,2)	4,3 (6,1)
Relations avec la mère (%)		
Aucun problème	76,8	78,2
Tensions	20,8	19,1
Plus de relations	1,2	0,9
Décédée ou inconnue	1,3	1,7
Relations avec le père (%)		
Aucun problème	68,1	69,6
Tensions	21,5	20,3
Plus de relations	6,9	5,9
Décédé ou inconnu	6,6	4,2
Revenus des parents	3541	4085
Perçoit aides financières régulières de parents	59,5	91,7
Montant mensuel moyen d'aide parentale (si concerné)	188	364
Part jeunes aidés par famille élargie (%)	7,9	13,9
Part jeunes donnant de l'argent aux parents (%)	16,3	7,2
En emploi au moment de l'enquête (%)	69,1	
En CDI (%)	28,7	
Nbr d'heures travaillées (si concerné)	31,7	
Montant mensuel des revenus du travail (si concerné)	1101	
Insatisfait de sa situation pro actuelle (si concerné) (%)	10,5	
Observations	2240	2026

Source : ENRJ 2014

Les jeunes non étudiants ont aussi plus régulièrement des problèmes relationnels avec leur père que les jeunes étudiants. 15,5 % des jeunes non étudiants n'ont d'ailleurs plus de relation avec leur père. Or, en réduisant les ressources du foyer, l'absence du père peut aussi contraindre en retour les finances du jeune et sa décision d'étudier. Mais elle peut inciter le jeune à gagner en indépendance plus rapidement en intégrant le marché du travail. Enfin, les jeunes actifs, chômeurs ou en activité professionnelle, sont plus nombreux à se déclarer en tensions ou en coupure avec leur mère et surtout leur père que les jeunes inactifs (ils sont près de 30%). La famille pourrait ainsi constituer un pilier relationnel pour le jeune inactif. L'étude de Galland (1997) montre que les actifs, notamment les chômeurs, ont de meilleures relations (mesurées par la quantités de discussions) avec leurs parents que les jeunes inactifs, mais uniquement lorsqu'ils cohabitent. En effet, 10% des chômeurs qui auraient quitté le foyer parental n'auraient, selon Galland (1997), plus aucun rapport avec leurs parents. Les données de notre échantillon confirment que plus de 40% jeunes actifs inoccupés qui décohabitent déclarent avoir des tensions relationnelles avec au moins l'un de leurs parents.

Suite à l'analyse des statistiques descriptives de notre échantillon, nous menons à présent une analyse empirique nous permettant de tenir compte de la simultanéité des décisions des jeunes adultes quant à devenir actif, être étudiant ou quitter le foyer parental. En contrepartie, le champ d'investigation se réduit du fait des possibles biais de causalité inverse et nous contraint à n'étudier que certaines tendances soulevées par l'analyse des statistiques descriptives.

4 Modèle empirique et stratégie d'estimation

Nous étudions ici les déterminants de décisions importantes que peut prendre un jeune entrant dans la vie adulte. Ces déterminants potentiels des choix de travailler, d'étudier et de quitter le domicile familial peuvent être corrélés. En effet, ces choix ne dépendent pas uniquement des déterminants propres à chaque décision mais aussi des autres décisions prises. Un jeune qui travaille peut davantage avoir envie d'indépendance et cette indépendance va être plus facilement accessible grâce aux revenus du travail perçus. De plus, la simultanéité peut aussi être expliquée par le fait que le choix de décohabiter peut influencer le choix de travailler pour avoir les revenus nécessaires permettant d'assumer cette indépendance; ou qu'en travaillant on peut justement se sentir suffisamment apte à assumer son entière autonomie. Les choix des jeunes ne peuvent donc pas être considérés a priori comme indépendants les uns des autres. De plus, il existe des caractéristiques non observables pour chaque jeune, telles son ambition ou sa facilité d'apprentissage, qui vont influencer simultanément ses décisions d'étudier, de cohabiter ou de participer au marché du travail. Ainsi, estimer séparément chacun des trois choix peut conduire à des estimations moins efficaces.

Dans la même lignée que Martinez-Granado et Ruiz-Castillo (2002) et Ayl-

lon (2015), nous utilisons donc une spécification économétrique qui modélise simultanément les décisions prises par les jeunes adultes. Nous estimons un probit trivarié pour analyser les déterminants des décisions des jeunes adultes sur des données françaises originales et compléter ainsi la littérature déjà existante.

Nous définissons les variables C_i , E_i et A_i comme représentant respectivement le statut vis-à-vis de la décohabitation, de l'éducation et de l'activité du jeune i . Représentant un statut, ces variables sont dichotomiques et valent 1 si la propension de chaque état (respectivement c_i^* , e_i^* , a_i^*) est supérieure à 0 et 0 sinon. Ainsi le système d'équation s'écrit :

$$C_i = \mathbb{1}(c_i^* > 0) \quad c_i^* = X_{1i}^T \beta_1 + u_{1i}, \quad (1)$$

$$E_i = \mathbb{1}(e_i^* > 0) \quad e_i^* = X_{2i}^T \beta_2 + u_{2i}, \quad (2)$$

$$A_i = \mathbb{1}(a_i^* > 0) \quad a_i^* = X_{3i}^T \beta_3 + u_{3i}. \quad (3)$$

$\mathbb{1}$ sont des fonctions indicatrices prenant la valeur 1 si la propension de chacun des états est supérieur à 0. Ainsi, $C_i = 1$ si le jeune décohabite, $E_i = 1$ si le jeune étudie et $A_i = 1$ si le jeune est actif. Les vecteurs X_{1i} , X_{2i} , X_{3i} représentent les variables économiques et socio-démographiques, considérées comme exogènes, conditionnant les trois équations. Les termes d'erreurs u_{1i} , u_{2i} et u_{3i} ont une variance normalisée à 1. Ces termes d'erreurs peuvent être corrélés entre les équations puisque les décisions des jeunes sont susceptibles de ne pas être indépendantes sachant que des variables non observées peuvent affecter simultanément les trois décisions. Ainsi, nous considérons que les termes d'erreurs suivent une distribution normale trivariée :

$$\begin{pmatrix} u_{1i} \\ u_{2i} \\ u_{3i} \end{pmatrix} \sim \mathcal{N}(0, \Sigma) \text{ avec } \Sigma = \begin{pmatrix} 1 & \rho_{12} & \rho_{13} \\ \rho_{12} & 1 & \rho_{23} \\ \rho_{13} & \rho_{23} & 1 \end{pmatrix}.$$

Les coefficients de corrélation entre les résidus ρ_{jk} vont permettre de capturer les effets des variables non observées affectant simultanément les différentes variables d'intérêt. Si les choix sont indépendants, les coefficients ρ_{jk} sont nuls. Si les choix sont, en revanche, dépendants, alors ces coefficients sont significativement différents de zéro. Ce modèle, correspondant à un probit trivarié.

Comme souligné par la représentation visuelle du Graphique 1, il existe 8 combinaisons possibles des 3 variables d'intérêt. Ainsi, il existe 8 contributions à la fonction de log-vraisemblance. Cette dernière s'écrit de la façon suivante :

$$\ln L = \sum_{i=1}^n \sum_{j=0}^1 \sum_{k=0}^1 \sum_{l=0}^1 w_i \ln P(C_i = j, E_i = k, A_i = l), \quad (4)$$

avec

$$w_i = \mathbb{1}(C_i = j, E_i = k, A_i = l), \quad (5)$$

et où la probabilité P que l'individu i se situe dans un des 8 états considérés est définie par :

$$P(C_i = j, E_i = k, A_i = l) = \int \int \int \phi_3(u_{1i}, u_{2i}, u_{3i}, \rho_{12}, \rho_{13}, \rho_{23}) du_{1i} du_{2i} du_{3i}, \quad (6)$$

j, k et l pouvant prendre les valeurs 0 ou 1 et ϕ_3 la fonction de densité d'une loi normale trivariée. Comme la fonction de vraisemblance contient des intégrales triples, il est nécessaire d'utiliser des méthodes de simulation pour estimer le modèle. Il existe plusieurs méthodes de simulation pour les modèles à choix discret (voir, par exemple, Train (2009); McFadden et Ruud (1994)). Nous appliquons pour cette étude la procédure de simulations Geweke-Hajivassiliou-Keane qui part du principe que l'expression (6) peut s'écrire comme le produit de probabilités conditionnelles. En utilisant la factorisation de Cholesky pour Σ , nous pouvons écrire ces dernières comme étant des probabilités non-conditionnelles exprimées à l'aide de variables aléatoires distribuées selon des lois normales tronquées (Cappellari et Jenkins, 2003). Un nombre précis de tirages sont effectués dans ces distributions afin de simuler les probabilités. Selon Cappellari et Jenkins (2003), le nombre de tirages pour les simulations devrait être au moins égal à la racine carrée du nombre d'observations pour rendre négligeable l'erreur de simulation. Nous utilisons ainsi 70 tirages. La moyenne des probabilités simulées peut ainsi remplacer l'équation (6) dans la fonction de vraisemblance⁵. La fonction de vraisemblance peut ensuite être maximisée au moyen de techniques usuelles.

Les vecteurs X_{1i} , X_{2i} , X_{3i} sont composés de variables communes aux équations (1), (2) et (3) mais également de variables spécifiques à chaque décision décrite par ces équations, notamment pour respecter des conditions d'exclusions nécessaires à l'identification des paramètres du modèle.

Les variables utilisées sont celles décrites dans la Section 2 et précisées dans l'annexe. Ces variables sont supposées comme a priori exogènes. Malgré leur intérêt pour cette étude, des variables mesurant les transferts monétaires entre parents et enfants ne sont pas intégrées dans le modèle estimé. En effet, le sens de la causalité entre ces variables et nos variables d'intérêt peut être double : ces variables ne peuvent être considérées comme à priori exogènes. Par exemple, un jeune peut décider de quitter le foyer parental car il perçoit des transferts monétaires importants de la part de ses parents. Mais il peut aussi percevoir des transferts parentaux élevés parce qu'il a décidé en amont de décohabiter. Aussi, nous avons préféré utiliser le revenu des parents comme proxy de l'aide monétaire

5. Pour plus de détails sur cette méthode de simulation, nous invitons le lecteur à se référer à Cappellari et Jenkins (2003), Train (2009) pages 139-151 ou encore Greene (2003) pages 931-933. L'estimation du probit trivarié est obtenu à l'aide du package `mvprobit` de Stata (Cappellari et Jenkins, 2003).

fournie par les parents afin de minimiser les biais d'estimation. Nous supposons que l'aide financière apportée par les parents est probablement d'autant plus importante que ceux-ci gagnent davantage⁶. Cette mesure, certes approximative, a toutefois l'avantage d'être plausiblement exogène.

5 Résultats d'estimation

5.1 Les déterminants de la probabilité de décohabiter

Les résultats d'estimation du modèle sont présentés dans le Tableau 5. Avant de les commenter, nous relevons que les coefficients de corrélation ($\rho_{j,k}$) entre les termes d'erreurs, tous non nuls, confirment que les décisions prises par les jeunes ne peuvent être considérées comme indépendantes les unes des autres. Nous observons notamment que les facteurs non observés qui conduisent à la décohabitation rendent également plus probable la poursuite d'études. De même, les facteurs non observés influençant la participation au marché du travail affectent eux-aussi les statuts des jeunes adultes en termes de décohabitation et de poursuite d'études. L'estimation jointe des équations modélisant les principales décisions du jeune adulte semble donc adaptée à notre étude.

Nos données révèlent une relation en U entre l'âge et la probabilité de décohabiter (coefficient de -0,804 pour l'âge et 0,019 pour l'âge au carré). Au sortir du secondaire, les plus jeunes peuvent décohabiter plus facilement du fait de leur entrée dans un cycle d'études supérieures, ce qui peut les éloigner de leur domicile parental. Mais l'entrée dans la vie adulte implique aussi de prendre des décisions importantes dans un délai relativement court. Les jeunes peuvent ainsi réviser rapidement leurs choix, les amenant à regagner le foyer parental à court terme. De plus, les parents peuvent stopper leur aide au logement si le jeune arrête ses études en cours. Celui-ci peut alors se voir contraint de corésider à nouveau. Galland (1995) précise que les jeunes titulaires du BEP ou CAP, au contraire, sont plus à même de retrouver le foyer parental après avoir pourtant décohabité dans un logement qu'ils ont eux-mêmes financé un temps. Ce retour à la cohabitation est expliqué en premier lieu par une perte d'emploi. En revanche, plus les jeunes grandissent, plus leur désir de gagner en indépendance se manifeste et plus la probabilité de décohabiter augmente avec l'âge. Un niveau d'éducation élevé augmente également la probabilité de quitter le domicile parental.

La probabilité de décohabiter est plus importante pour les femmes qui sont plus nombreuses que les hommes à accéder à leur propre logement dès leur entrée dans la vie adulte. En particulier selon Galland (1995), les femmes décohabitent beaucoup plus rapidement que les hommes lorsqu'elles achèvent leur cycle d'études. Être en couple accroît également la propension des jeunes à quitter le

6. Le coefficient de corrélation de Pearson entre le revenu des parents et le montant d'aide monétaires régulières est 0,32 et il est significatif à 1%.

foyer parental (coefficient de 0,406). Cette situation peut générer des aspirations différentes qui vont amener le jeune à désirer davantage d'autonomie. Ce résultat confirme ainsi la lecture des statistiques descriptives.

Concernant la situation vis-à-vis de l'emploi, la durée de perception des allocations chômage affecte négativement la décohabitation. L'impact négatif du chômage sur la décohabitation du jeune avait déjà été mis en avant par Courgeau (2000) sur des données françaises. Nos données confirment l'intuition que l'augmentation de la durée du chômage vécue par le jeune adulte réduit ses incitations à quitter le foyer parental; de plus, les ressources du jeune au chômage peuvent être insuffisantes pour permettre de vivre dans un logement séparé. Les parents représentent ainsi une assurance contre le non-emploi du jeune en permettant la cohabitation (Becker *et al.*, 2010). La durée de la perception du RSA, quant à elle, ne semble pas influencer davantage les décisions du jeune. Toutefois, l'absence de significativité statistique peut venir du fait que le nombre de jeunes éligibles au RSA est relativement faible pour les 18-24 ans. L'étendue de la bourse de l'enseignement supérieur perçue par le jeune semble, quant à elle, augmenter sa probabilité de quitter le foyer parental. Les jeunes effectuant des études sont souvent obligés de quitter le foyer parental pour suivre une formation dans une grande ville : les bourses d'études (au même titre que les résidences universitaires) facilitent cette prise d'autonomie.

La décision du jeune de cohabiter ou non est également influencée par ses parents, que ce soit du fait de leurs propres caractéristiques (tels les revenus des parents ou la catégorie socio-professionnelle la plus élevée des parents) ou des relations qu'ils entretiennent avec eux. Les parents occupant des professions intermédiaires et, plus encore, les cadres, les libéraux et les professions intellectuelles et artistiques, ont ainsi plus de chances de voir leurs enfants décohabiter que les employés et les ouvriers. Selon Wolff (2006), les cadres et professions libérales tendent aussi à donner davantage d'argent de poche à leurs enfants que les autres parents, suggérant plus de facilités pour le jeune à financer son indépendance. Plus largement, nos données confirment que les enfants dont les parents ont un revenu plus élevé affichent une probabilité plus élevée de quitter le foyer parental. Ce résultat est conforté par le fait que les enfants de parents propriétaires ont, eux-aussi, plus de chances de décohabiter. Contrairement aux résultats mis en évidence sur les jeunes anglais par Ermisch (1999), nos données suggèrent que les parents plus riches seraient plus en mesure d'aider leurs enfants à prendre leur autonomie résidentielle, ce que montrent également Blanc et Wolff (2006) pour le cas de la France. Certes, selon Laferrère (2005), des parents aisés peuvent disposer de logements de qualité qui pourraient dissuader le jeune de partir. Mais cette étude pointe aussi la possibilité pour ces parents de soutenir financièrement le départ du jeune. Le revenu des parents nous permet ici d'approcher les transferts financiers qui circulent des parents vers leurs enfants car ces aides monétaires sont positivement corrélées avec le revenu. Cette approche permet d'éviter la double causalité qui serait inhérente à l'utilisation des transferts financiers puisque

ceux-ci sont directement affectés par la décohabitation elle-même. Pour les plus défavorisés, décider de continuer à vivre avec ses parents peut être également expliqué par le coût d'un logement autonome. De plus, pour occuper un logement indépendant, les jeunes adultes, (actifs ou non) doivent généralement avoir un cautionnaire⁷. Les jeunes dont les parents ont de faibles ressources ont davantage de difficultés à présenter un cautionnaire qui satisfait les bailleurs. Enfin, le fait que les grands-parents ou oncles et tantes puissent aussi aider financièrement le jeune influe directement sur sa décision à quitter le foyer parental : ces aides peuvent en effet réduire la contrainte budgétaire.

Les aides financières familiales ne sont pas les seuls facteurs familiaux à conditionner les décisions du jeune. La localisation du foyer parental peut affecter le choix du jeune de décohabiter : les parents vivant dans des villes de plus de 100 000 habitants ont moins de chance de voir leurs enfants décohabiter que ceux vivant dans une petite commune comptant moins de 10 000 habitants⁸. Ce résultat est d'autant plus marquant pour les parents vivant en région parisienne. Le jeune peut avoir moins d'incitations à quitter le foyer parental s'il peut plus facilement accéder aux études, au travail ou aux loisirs à partir de chez ses parents. Les villes de plus de 100 000 habitants proposent en effet un panel d'infrastructures et une activité économique et socio-culturelle souvent plus large que les communes de taille inférieure. De plus, le coût d'un logement tend à être plus élevé dans les grandes villes et métropoles. Les risques de ne pas pouvoir assumer un logement indépendant mais aussi de perdre en qualité de vie peuvent alors réduire la probabilité de quitter le foyer parental. Selon Laferrère (2005), l'influence du logement parental serait encore plus importante sur la décision du jeune de corésider que le revenu de ses parents. Et ce, d'autant plus que la cohabitation génère des économies d'échelle qui permettent d'améliorer la qualité de vie (Herpin et Verger, 1998).

Nos données montrent que le nombre d'enfants à charge des parents module aussi la décision du jeune. Le jeune peut suivre et imiter les habitudes de ses frères et soeurs : un jeune dont les parents hébergent d'autres jeunes de 18-24 ans aura tendance à rester plus longtemps dans le foyer parental. En revanche, si les autres jeunes de 18-24 ans ont déjà quitté le foyer parental, la probabilité du jeune questionné de devenir décohabitant devient plus élevée (0,502). La possibilité que ses frères et soeurs occupent un logement indépendant peut, en outre, refléter la capacité des parents à soutenir ces départs.

Enfin, notre étude révèle que la probabilité que le jeune quitte le foyer parental ne dépend pas seulement de l'environnement socio-économique des parents. Elle

7. Ce n'est que depuis le 30 septembre 2016 que les jeunes de moins de 30 ans (actifs occupés, chômeurs ou étudiants) devant se loger peuvent faire appel au dispositif de garantie Visale pour obtenir un cautionnement gratuit.

8. (coefficient de -0,164 pour les communes de 100 000 à 199 999 habitants, -0,472 pour celles entre 200 000 et plus -0,982 pour la région parisienne avec comme référence les villes de moins de 10 000 habitants)

dépend aussi de la qualité des relations que le jeune entretient avec ses parents. Nous observons qu'un jeune ayant des tensions avec au moins l'un de ses parents ou en complète rupture relationnelle avec l'un d'eux aura tendance à corésider. Si ce résultat paraît à priori surprenant, il peut toutefois refléter plusieurs hypothèses. Parmi elles, un jeune en rupture avec l'un de ses parents peut ne pas avoir les moyens suffisants pour subvenir seul à ses besoins en quittant le foyer de l'autre parent. Mais ces coefficients négatifs peuvent aussi cacher un biais d'endogénéité résultant d'une possible causalité inverse : la cohabitation peut générer des tensions avec les parents. En effet, comme l'explique Courgeau (2000), la cohabitation entre deux générations éloignées peut générer des tensions. Cependant, cette situation, selon Courgeau (2000) aurait plutôt tendance à précipiter le départ du jeune. La taille de notre coefficient serait ainsi simplement sous estimée. Nos résultats confirment que plus le parent du jeune avance en âge, plus le jeune aura tendance à quitter son foyer parental. Par contre, cet effet s'inverse passé un certain seuil, révélant peut être la volonté des jeunes à retarder leur départ face au vieillissement du parent, ce dernier pouvant nécessiter plus de soutien pour la vie quotidienne.

5.2 Les déterminants de la probabilité d'étudier

Comme attendu, la probabilité d'étudier diminue lorsque le jeune avance en âge. Elle finit ensuite par réaugmenter, ce qui peut refléter le choix mûri de reprendre des études suivant un projet plus clair qu'à la sortie du secondaire. Les statistiques descriptives issues de notre échantillon (présentées dans le Tableau 3) révèlent d'ailleurs que 25 % des jeunes non étudiants souhaitent reprendre des études. Quant au niveau de diplôme obtenu, un jeune ayant au moins le baccalauréat aura tendance à poursuivre des études supérieures. Au contraire, un jeune doté d'un BEP ou d'un CAP, donc d'une formation professionnalisante offrant des possibilités d'intégrer plus rapidement le marché du travail, aura moins de chances d'engager des études supérieures qu'un jeune n'ayant pour le moment aucun diplôme⁹. Corroborant la moyenne nationale, les femmes ont aussi davantage tendance à entreprendre des études que les hommes.

Concernant l'influence des caractéristiques des parents sur la décision du jeune, nous observons que les enfants d'employés et d'ouvriers ont une probabilité moindre d'engager des études supérieures que les enfants d'autres professions. Le niveau de qualification des parents, positivement corrélé avec leur niveau d'éducation, semble donc avoir une influence sur le fait que le jeune étudie ou non à son tour. Les enfants peuvent hériter des caractéristiques de leurs parents et vouloir décrocher un diplôme au moins égal à celui des parents (Place et Vincent, 2009)). Kean et Wolpin (2001) soulignent également que les parents ayant investi eux-mêmes en capital humain investissent à leur tour dans l'éducation de leurs

9. Quelques diplômes, non préparé dans le secondaire, sont accessibles sans le BAC tels que la capacité de droit ou le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires.

Tableau 5: Résultats d'estimation du probit trivarié

	Décohabitation	Etudes	Activité
Caractéristiques du jeune			
Âge	-0.804***	-0.879***	0.208
Âge ²	0.019***	0.014*	0.000
Homme	-0.076*	-0.254***	0.040
Être en couple	0.406***	-0.209***	0.220***
Enfant à charge		-0.548	
Être mère		-0.199	
Avoir son permis de conduire			0.252***
Être en mauvaise santé	-0.041	0.204	-0.337*
<i>Diplôme</i>			
Aucun diplôme	référence	référence	référence
Diplôme inférieur au BAC	-0.090	-0.583***	0.394***
BAC ou équivalent	0.555***	1.692***	-0.377***
Diplôme supérieur court	0.446***	1.387***	-0.119
Diplôme supérieur long	0.509***	1.707***	-0.408***
Nombre de mois au chômage	-0.033**		
Nombre de mois au RSA	0.026		
Nombre de mois alloc. familiales	0.078***		
Montant de la bourse scolaire en t-1	0.001***	0.003***	
Relations du jeune avec sa famille			
<i>Statut matrimonial</i>			
Parents vivant ensemble	référence	référence	référence
Parents séparés	-0.078	-0.125	-0.064
1 seul parent vivant (ou connu)	0.054	0.099	-0.087
<i>Relations</i>			
Aucune tension	référence	référence	référence
Tensions avec 1 parent (au moins)	-0.232***	-0.122**	0.101**
Rupture relationnelle totale avec 1 parent	-0.179*	-0.024	-0.051
Aide des tantes/oncles et grands-parents	0.222***	0.215***	-0.143**
Caractéristiques générales des parents du jeune			
Revenu des parents/100	0.003**	0.008***	0.009***
Revenu des parents ² /10000	-0.000	-0.000***	-0.000***
<i>Catégorie socioprofessionnelle la plus élevée</i>			
Cadre	0.375***	0.791***	-0.424***
Artisan	0.095	0.340***	-0.159**
Profession intermédiaire	0.222***	0.385***	-0.247***
Employé/Ouvrier	référence	référence	référence
Caractéristiques du parent répondant			
Âge	0.093**	-0.082	-0.062
Âge ²	-0.001*	0.001*	0.000
Être né en France	0.167**	-0.136*	0.060
Être propriétaire	0.128**	0.156**	-0.152***
Nbr d'habitants du logement	-0.000	-0.017	-0.036
Nombre d'enfants 18-24 ans dans le ménage	-0.329***	0.123**	-0.131***
Nombre d'enfants 18-24 ans hors ménage	0.502***	-0.110**	0.047***
<i>Taille de l'unité urbaine du foyer parental</i>			
Moins de 10 000 habitants	référence	référence	référence
Entre 10 000 et 99 999 habitants	-0.059	0.048	-0.061
Entre 100 000 et 199 999 habitants	-0.164*	0.145	0.095
Entre 200 000 et 1 999 999 habitants	-0.472***	0.039	0.020
Agglomération parisienne	-0.982***	0.186**	-0.005
<i>Statut d'activité du parent</i>			
En emploi	référence	référence	référence
Au chômage	-0.064	-0.040	-0.049
En retraite	-0.002	-0.342***	-0.029
Autre	-0.020	-0.163**	-0.081
Constante	5.481*	12.192***	-2.098
Corrélation des termes d'erreurs			
ρ_{12}	0.541***		
ρ_{13}	-0.243***		
ρ_{23}	-0.592***		
Log-vraisemblance	-5978,69		
nombre d'observations	4266		

niveau de significativité : *** 1%, ** 5%, * 10%

enfants.

Un revenu plus élevé permet aux parents le souhaitant de financer en partie l'investissement en capital humain du jeune. Mais selon Herpin et Verger (1998), les enfants de parents aisés peuvent ressentir le besoin de faire des études plus longues qui leur permettraient de maintenir le niveau de vie dans lequel ils ont grandi. Parallèlement pour les parents, l'engagement de l'enfant dans de plus longues études leur permettra, à terme, de se désengager financièrement de l'aide accordée au jeune devenu autonome. L'aide financière des grands-parents et oncles et tantes soutient également le jeune dans sa décision d'entreprendre des études, tout comme le fait d'avoir perçu une bourse d'étude l'année précédant l'enquête. En relâchant la contrainte budgétaire du jeune, ces aides permettent à l'investissement en capital humain de devenir un choix plus rentable. Des ressources insuffisantes pour aider le jeune peuvent également expliquer pourquoi les enfants de parents au chômage ou inactifs ont une probabilité plus faible de s'inscrire dans des études post-baccalauréat. Malgré les bourses de l'enseignement supérieur, des frais de logement et de transport peuvent augmenter le coût immédiat des études, auquel s'ajoute le coût d'opportunité lié au renoncement d'une activité professionnelle rémunérée. Les données de l'enquête ENRJ montrent ainsi que 16,3 % des jeunes ont décidé d'arrêter leurs études pour raisons financières.

Si la taille de l'unité urbaine dans laquelle résident les parents n'a aucune influence sur la décision du jeune d'étudier, les jeunes issus de l'agglomération parisienne ont plus de chance de devenir étudiants, que ce soit par exemple pour la proximité des lieux d'études ou pour la concentration des filières (générales ou spécifiques) et des écoles. La région parisienne concentre également une proportion importante de cadres : d'après l'INSEE (2014), 22,7 % de la population active en région parisienne est composée de cadres et professions intellectuelles supérieures contre moins de 15 % dans les autres régions de la métropole. Nos données confirment que les jeunes enfants de cadres ont plus de chance de poursuivre des études. Les jeunes dont les parents sont propriétaires de leur logement ont également tendance à poursuivre des études. Ce résultat confirme les observations de Ermisch et Francesconi (2001a) sur des données britanniques. La propriété peut refléter un effet revenu mais aussi une capacité d'hébergement réduisant les contraintes du jeune sur le choix de faire des études. Par ailleurs, nos données mettent en évidence le fait que les parents étrangers ont plus de chances d'avoir des enfants qui font des études. Ces résultats semblent corroborer la littérature existante sur les aspirations des enfants issus de l'immigration (Caille, 2007; Brinbaum et Kieffer, 2004). De plus, notre échantillon révèle que près de 37 % des parents nés à l'étranger sont d'origine maghrébine. Or, Brinbaum et Kieffer (2004) soulignent que les parents d'origine maghrébine ont des aspirations élevées pour leurs enfants car les études longues sont perçues comme un vecteur d'ascension sociale. Ils précisent aussi que les enfants d'ouvriers et employés maghrébins réussissent mieux que les enfants d'ouvriers et employés français car ils ont tendance à moins se réorienter vers les filières professionnelles face à des résultats scolaires mitigés.

Notre étude met en évidence le rôle que peuvent jouer les relations familiales sur la probabilité d'étudier : en particulier, l'existence de tensions entre le jeune et au moins l'un de ses parents réduit cette probabilité. Ces tensions familiales peuvent refléter une baisse du soutien, moral ou financier, du jeune, pour qui il devient plus difficile d'entreprendre ou de continuer des études. Concernant l'influence du foyer parental, nous observons que plus le nombre de jeunes vivant dans le foyer augmente, plus le jeune questionné augmente sa probabilité d'étudier. Vanhée *et al.* (2013) montrent que, dans les familles nombreuses, le soutien scolaire apporté par les frères et sœurs augmente l'éducation de chacun, y compris pour ceux qui le dispensent. De manière similaire, voir ses frères et sœurs quitter le foyer et gagner en indépendance peut, au contraire, désinciter le jeune à s'engager dans des études qui pourraient retarder son départ du foyer parental.

5.3 Les déterminants du choix de devenir actif

Ni l'âge ni le genre ne semblent influencer la décision d'un jeune d'intégrer le marché du travail. En revanche, un diplôme inférieur au baccalauréat augmente la probabilité de travailler par rapport à l'absence de diplôme (coefficient de 0,394). Les titulaires de BEP ou CAP, par exemple, sont moins susceptibles de reprendre des études car ils sont davantage ancrés dans la vie professionnelle. Les sans-diplôme, en revanche, éprouvent plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Enfin, les chances d'un diplômé post-baccalauréat d'être actif entre 18-24 ans sont réduites par rapport aux sans diplôme, notamment parce qu'ils ont tendance à poursuivre leurs études (ce que suggèrent nos résultats présentés dans la Section précédente). Posséder le permis de conduire augmente la probabilité d'intégrer le marché du travail en offrant la possibilité d'étendre la recherche d'emploi à un périmètre beaucoup plus large. Enfin, si la santé n'a aucune influence sur la décision du jeune de quitter le foyer parental ni sur sa décision d'entreprendre des études supérieures, elle influence fortement sa décision (et ses possibilités) de travailler.

Même si la décision de travailler du jeune émane de lui-même, les caractéristiques socio-économiques des parents sur son intégration sur le marché du travail semblent agir sur la probabilité du jeune de devenir actif. Nos résultats d'estimation confirment que les enfants d'ouvriers et d'employés ont beaucoup plus de chances de devenir actifs entre 18 et 24 ans que les enfants d'autres professions. Ce résultat est fréquemment mis en évidence dans la littérature. Par exemple, Goux et Maurin (1997) affirment que les enfants ont tendance à atteindre la même situation sociale que leurs parents et que ce fait stylisé s'observe au delà de l'hexagone. Plus précisément, Audier (2000) montre que les enfants de cadres de la fonction publique ont plus de chances que les autres d'obtenir un niveau de qualifications élevé. Toutefois, tous les enfants d'ouvriers ou d'employés n'arrêtent pas forcément les études une fois la majorité acquise. En effet, les différences de revenus liées au type d'emploi occupé par le parent peuvent également inciter le

jeune à concilier études et travail pour financer ses besoins.

Les revenus des parents et le fait qu'ils soient propriétaires (qui nous permettent d'approcher leur aide financière), tout comme le fait de recevoir une aide des grands-parents ou oncles et tantes, semblent retarder sensiblement l'entrée du jeune dans la vie active. Le jeune adulte peut se révéler plus exigeant sur l'emploi qu'il souhaite occuper car ces appuis financiers peuvent augmenter son salaire de réserve. S'il a le soutien financier de ses parents, il peut se permettre d'attendre de trouver un poste qui le satisfait davantage. De plus, les données de l'Enquête ENRJ soulignent que les transferts financiers tendent à être d'autant plus élevés que le jeune est étudiant, réduisant ainsi son besoin de travailler pour financer ses études.

Contrairement aux conclusions de Wolff (2006), nos données suggèrent que plus le nombre de jeunes de 18-24 ans vivant dans le foyer parental augmente, plus la probabilité que le jeune soit incité à travailler diminue. Cela corrobore les résultats discutés précédemment : le jeune aura plutôt tendance à poursuivre ses études qu'à rentrer dans la vie active. La localisation du foyer parental n'a, en revanche, aucune incidence statistique sur la probabilité que le jeune travaille, y compris en région parisienne.

Enfin, notre étude pointe que l'existence de tensions entre les parents et le jeune augmente la probabilité du jeune de rentrer dans la vie active. Face aux tensions, les transferts parentaux peuvent être réduits voire inexistantes, augmentant de fait les incitations à travailler pour gagner son autonomie, notamment pour financer son propre logement indépendant.

6 Conclusion

En s'inscrivant dans la littérature relative à l'entrée du jeune dans la vie adulte, cette étude met en évidence l'importance de l'environnement familial sur les décisions prises par les jeunes adultes. Pour la première fois sur données françaises, nous étudions simultanément la propension des jeunes adultes à quitter le foyer parental, à travailler et à étudier en nous appuyant sur les données issues de l'Enquête ENRJ (2014). En particulier, nous confirmons qu'avoir des parents ayant des revenus élevés ou appartenant à une catégorie socio-professionnelle aisée va accroître la propension des jeunes adultes à quitter le foyer parental et également à étudier. Par contre, les enfants de cadres, moins contraints financièrement auront une probabilité plus faible d'intégrer le marché du travail entre 18 et 24 ans comparé à des jeunes issus de familles d'ouvriers ou d'employés.

Mais cette étude permet aussi de mettre en lumière l'importance jouée par des déterminants relationnels, encore non étudiés dans le cas de la France. La qualité des relations que le jeune adulte entretient avec ses parents semble avoir une influence non négligeable sur les décisions des jeunes adultes. Nos résultats précisent que connaître des tensions avec au moins l'un de ses parents augmente les proba-

bilités du jeune à devenir actif et à cohabiter mais réduit la probabilité d'étudier. Cette étude ouvre le champ d'investigation des canaux intermédiaires expliquant le rôle des tensions et plus largement du soutien familial dans les choix effectués par les jeunes adultes. Des jeunes ayant des aspirations contraires aux souhaits des parents peuvent, par exemple, se trouver sans soutien financier ou moral de ses parents. Cette situation ajoute une nouvelle contrainte qui peut, au même titre que la contrainte budgétaire, conditionner les choix du jeune adulte, voire restreindre son champ des possibles.

Considérer l'environnement familial permet de comprendre les sources d'inégalités entre les jeunes adultes en France et de réfléchir au rôle de l'intervention publique pour tenter de réduire ces différences. L'instauration d'une allocation d'autonomie pourrait, par exemple, permettre aux jeunes adultes d'être indépendants et libres de leurs choix, et ce, quel que soit l'héritage et le soutien familial quant à leurs projets. Au Danemark, des aides sociales généreuses pour engager des études et chercher un travail permettent aux jeunes adultes de gagner plus rapidement en indépendance, et ce, quel que soit l'environnement familial.

Références

- AUDIER, F. (2000). La transmission du statut dans la fonction publique. *Économie et Statistique*, pages 121–133.
- AYLLON, S. (2015). Youth poverty, employment, and leaving the parental home in Europe. *The review of income and wealth*, 61(4):651–676.
- BACHMANN, A. et BOES, S. (2014). Private transfers and college students' decision to work. *Economics of Education Review*, 42:34–42.
- BECKER, S. O., BENTOLILA, S., FERNANDES, A. et ICHINO, A. (2010). Youth emancipation and perceived job insecurity of parents and children. *Journal of Population Economics*, 23(3):1047–1071.
- BLANC, D. et WOLFF, F.-C. (2006). Leaving home in europe : The role of parents' and children's incomes. *Review of Economics of the Household*, 4:53–73.
- BONNET, C., GARBINTI, B. et SOLAZ, A. (2015). Les conditions de vie des enfants après le divorce. *INSEE PREMIERE*, (1536).
- BOUCHET-VALAT, M. (2015). Plus diplômées, moins célibataires. l'inversion de l'hypergamie féminine au fil des cohortes en france. *Population*, 70(4):705–730.
- BRINBAUM, Y. et KIEFFER, A. (2004). D'une génération à l'autre, les aspirations éducatives des familles immigrées : ambition et persévérance. *Éducation et formations*, (72):53–75.
- CAILLE, J.-P. (2007). Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants d'immigrés. *Éducation et formations*, (74):117–142.
- CAPPELLARI, L. et JENKINS, S. P. (2003). Multivariate probit regression using simulated maximum likelihood. *The Stata Journal*, (3):278–294.
- CASTELL, L., MISSÈGUE, N., PORTELA, M. et RIVALIN, R. (2016). Les ressources des 18-24 ans en 2014. de fortes disparités liées à la situation résidentielle et aux parcours d'activité. *Les dossiers de la DREES*, (8).
- COURGEAU, D. (2000). Le départ de chez les parents : une analyse démographique sur le long terme. *Économie et statistique*, (337-338):37–60.
- DORMONT, B. et DUFOUR-KIPPELEN, S. (2000). Insertion professionnelle et autonomie résidentielle : le cas des jeunes peu diplômés. *Economie et statistique*, 337(1):97–120.
- DUSTMANN, C., MICKLEWRIGHT, J. et van SOEST, A. (2009). Parental transfers, student achievement, and the labor supply of college students. *Empirical Economics*, 37:201–218.
- ERMISCH, J. (1999). Prices, parents, and young people's household formation. *Journal of Urban Economics*, 45(1):47–71.

- ERMISCH, J. et FRANCESCONI, M. (2001a). Family matters : Impacts of family background on educational attainments. *Economica*, 68(270):137–156.
- ERMISCH, J. et FRANCESCONI, M. (2001b). Family structure and children’s achievements. *Journal of Population Economics*, 14(2):249–270.
- GALLAND, O. (1995). Une entrée de plus en plus tardive dans la vie adulte. *Économie et statistique*, (283):33–52.
- GALLAND, O. (1997). Chômage et relations entre générations. *Economie et statistique*, 304(1):179–189.
- GIANNELLI, G. C. et MONFARDINI, C. (2003). Joint decisions on household membership and human capital accumulation of youths. the role of expected earnings and local markets. *Journal of Population Economics*, 16:265–285.
- GONG, T. (2009). Do parental transfers reduce youths’ incentives to work ? *Labour*, 23(4):653–676.
- GOUX, D. et MAURIN, E. (1997). Destinées sociales : le rôle de l’école et du milieu d’origine. *Économie et Statistique*, pages 13–26.
- GREENE, W. (2003). *Econometric Analysis*. Pearson Education International, 5th édition.
- HERPIN, N. et VERGER, D. (1998). Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté. *Économie et statistique*, (308-310):211–227.
- KALENKOSKI, C. M. et PABILONIA, S. W. (2010). Parental transfers, student achievement, and the labor supply of college students. *Journal of Population Economics*, 23:469–496.
- KEAN, M. P. et WOLPIN, K. I. (2001). The effect of parental transfers and borrowing constraints on educational attainment. *International Economic Review*, 42(4):1051–1103.
- LAFERRÈRE, A. (2005). Quitter le nid : entre forces centripètes et centrifuges. *Economie & Statistique*, pages 147–175.
- MARTINEZ-GRANADO, M. et RUIZ-CASTILLO, J. (2002). The decisions of spanish youth : A cross-section study. *Journal of Population Economics*, 15:305–330.
- MCELROY, M. (1985). The joint determination of household membership and market work : The case of young men. *Journal of Labor Economics*, 3(3):293–316.
- McFADDEN, D. et RUUD, P. A. (1994). Estimation by simulation. *The Review of Economics and Statistics*, 76(4):591–608.

- PLACE, D. et VINCENT, B. (2009). L'influence des caractéristiques sociodémographiques sur les diplômes et les compétences. *Économie et Statistique*, (424-425):125–147.
- PORTELA, M., SAINT POL, T. et ALBÉROLA, E. (2014). Ressources et parcours vers l'indépendance des jeunes adultes en France. *Dossiers Solidarité Santé, Drees*, (51).
- ROSENZWEIG, M. et WOLPIN, K. (1993). Intergenerational support and the life-cycle incomes of young men and their parents : Humain capital investments, coresidence, and intergenerational financial transfers. *Journal of Labor Economics*, 11(1):84–112.
- SOLARD, J. et COPPOLETTA, R. (2014). La décohabitation, privilège des jeunes qui réussissent ? *Économie et Statistique*, (469-470):61–84.
- TRAIN, K. (2009). *Discrete Choice Methods With Simulation*. Cambridge University Press, Upper Saddle River, 2nd édition.
- VANHÉE, O., BOIS, G., PANABIÈRE, G. H. et BERTRAND, J. (2013). La fratrie comme ressource [le rôle des aînés dans les parcours scolaires des enfants de familles nombreuses]. *Politiques sociales et familiales*, 111(1):5–15.
- VILLENEUVE-GOKALP, C. (2000). Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents. *Économie et statistique*, 337(1):61–80.
- WOLFF, F.-C. (2006). Parental transfers and the labor supply of children. *Journal of Population Economics*, 19:853–877.
- WOLFF, F.-C. (2017). Activité rémunérée et temps consacré aux études supérieures. *Revue Economique*, à paraître.

7 Annexe

Tableau 6: Variables explicatives

Caractéristiques du jeune	
Âge	Âge au 1 ^{er} octobre 2014
Sexe	0 : Femme 1 : Homme
Diplôme	1 : Aucun diplôme 2 : Diplôme inférieur au BAC 3 : BAC ou équivalent 4 : Diplôme supérieur court (2 ans après le BAC) 5 : Diplôme supérieur long (3 ans et plus après le BAC)
Être en couple	0 : N'est pas en couple 1 : En couple (vivant sous le même toit ou non)
Enfant à charge	0 : Le jeune n'a pas d'enfant à charge 1 : Le jeune a un (ou des) enfant à charge
Être Mère	1 : Est mère (0 sinon)
Santé	0 : Très bon, bon ou assez bon 1 : Mauvais ou très mauvais
Permis	1 : Le jeune a le permis de conduire (0 sinon)
Nombre de mois au chômage	Nombre de mois de perception des allocations chômage avant le mois d'enquête (entre le 1er janvier 2014 et le 30 septembre 2014)
Nombre de mois au RSA	Nombre de mois de perception du RSA avant le mois d'enquête (entre le 1er janvier 2014 et le 30 septembre 2014)
Nbr de mois alloc. fam.	Nombre de mois de perception des prestations familiales avant le mois d'enquête (entre le 1er janvier 2014 et le 30 septembre 2014)
Montant dans la bourse scolaire t-1	Montant de l'ensemble de ses bourses d'études pour l'année précédente
Relations du jeune avec sa famille	
Statut matrimonial	1 : Les deux parents vivent ensemble 2 : Les deux parents sont vivant mais sont séparés 3 : Un parent est décédé ou inconnu
Relations	1 : Pas de tensions avec ses deux parents (ou le parent, si l'autre est décédé ou inconnu) 2 : Des tensions avec au moins un parent 3 : En rupture relationnelle avec l'un des parents
Aide famille élargie (grands-parents/uncles/tantes)	0 : Le jeune ne perçoit pas d'aides financières de la famille élargie 1 : Le jeune perçoit des aides financières de la famille élargie

Caractéristiques générales des parents du jeune	
Catégorie Socio-prof. des parents	Catégorie socio-professionnelle la plus élevée des parents du jeune 11 : Ouvriers, employés, personnels des services directs aux particuliers 22 : Professions intermédiaires, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise 33 : Artisans, commerçants, chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus et agriculteurs exploitants 44 : Professions libérales, cadres, professions intellectuelles et artistiques
Revenus des parents	Revenus du père et de la mère
Caractéristiques du parent répondant	
Âge parent	Âge atteint dans l'année du parent répondant
Taille de l'unité urbaine du parent	1 : Moins de 10 000 habitants 2 : Entre 10 000 et 99 999 habitants 3 : Entre 100 000 et 199 999 habitants 4 : Entre 200 000 et 1 999 999 habitants 5 : Agglomération parisienne
Situation d'activité du parent	Situation principale vis à vis de l'emploi du parent répondant 1 : En emploi 2 : Chômeur (inscrit(e) ou non au Pôle Emploi) 3 : Retraité(e) ou retiré(e) des affaires ou en préretraite 4 : Autre
Être propriétaire	0 : Le parent répondant est locataire ou logé à titre gratuit 1 : Le parent répondant est propriétaire (ou usufruitier)
Né en France	0 : Le parent répondant n'est pas né en France 1 : Le parent répondant est né en France
Nbr habitants du logement	Nombre d'habitants dans le logement du parent répondant
Nbr enfants 18-24 ans dans le ménage	Nombre d'enfants de 18-24 ans du parent résidant dans le logement de ce parent
Nbr d'enfants 18-24 ans hors du ménage	Nombre d'enfants de 18-24 ans du parent ne résidant pas dans le logement de ce parent